



DEMRH/CD - **ARRÊTÉ N° DER4-020321**

OBJET : Arrêté établissant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et au 3^{ème} concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe - spécialité « Services et intervention techniques »

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- Vu l'ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006 modifiée relative à la partie législative du code du sport - Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent se présenter aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes exigées aux candidats,
- Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des États membres de la Communauté Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu la charte régionale de coopération des Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine conclue le 11 juillet 2016 et notamment son annexe sur l'organisation des concours et examens professionnels par les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Considérant les besoins exprimés par les Centres de Gestion de la Nouvelle-Aquitaine,

- Vu son arrêté en date du 22 juillet 2019 organisant un concours externe, interne et un 3^{ème} concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe spécialité « services et intervention techniques » pour 15 postes,
- Vu son arrêté en date du 24 mars 2020 annulant les épreuves écrites du concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « services et interventions techniques » - session 2020,
- Vu son arrêté en date du 7 août 2020 reportant les épreuves écrites du concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe spécialité « services et interventions techniques » - session 2020 au jeudi 15 avril 2021,
- Considérant que les candidatures ont été reçues jusqu'au jeudi 21 novembre 2019 à minuit,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir au concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe pour la spécialité « services et intervention techniques », remplissant les conditions d'accès au concours, est arrêtée à **44 candidats** et établie comme suit :

22 candidats au titre du concours externe :

Numéro d'ordre	Type	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
1	Monsieur	ANGUELU	François	28/11/1973	ST PIERRE (974)
2	Monsieur	BONNECAZE-LASSERRE	Bertrand	28/10/1992	OLORON STE MARIE (64)
3	Monsieur	BRETHOUX	Thomas	21/01/1993	ORTHEZ (64)
4	Monsieur	CARRIN	David	12/08/1973	POITIERS (86)
5	Madame	CLERICE	Emilie	10/04/1979	MOULINS (03)
6	Monsieur	COMET	Arnaud	13/08/1979	PAU (64)
7	Monsieur	COUDERC	Alexis	12/08/1997	TOULOUSE (31)
8	Madame	CRAVO	Marina	08/06/1993	MONT DE MARSAN (40)
9	Madame	DE LA RIVA	Aurélie	02/01/1984	BAYONNE (64)
10	Monsieur	FAURE	Jérémy	14/11/1991	LIMOGES (87)
11	Monsieur	GALINDO	Rodolphe	14/08/1982	VENISSIEUX (69)
12	Monsieur	GONZALEZ	Thomas	15/02/1985	BAYONNE (64)
13	Madame	HARNE	Gaelle	17/04/1973	LE CHESNAY (78)
14	Monsieur	JOUSSIN	Benjamin	12/05/1992	BRIVE LA GAILLARDE (19)
15	Monsieur	LANDRIEUX	Alexis	24/06/1988	CHARLEVILLE MEZIERES (08)
16	Monsieur	LEMANT	Florian	16/09/1980	CROIX (59)
17	Madame	LIMONET	Justine	16/08/1985	LE CREUSOT (71)
18	Monsieur	MOLLOY	Matthieu	01/11/1981	PARIS 11 (75)
19	Monsieur	RODOLPHE	Vincent	09/03/1990	BRIVE LA GAILLARDE (19)

20	Monsieur	SANCHEZ	Anthony	19/12/1988	SENLIS (60)
21	Monsieur	TABUTEAU	Quentin	18/10/1988	MONTMORILLON (86)
22	Monsieur	VERHEYE	Mathias	30/10/1989	ANGERS (49)

17 candidats au titre du concours interne :

Numéro d'ordre	Type	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
1	Monsieur	AUMAILLEY	Alain	30/05/1957	BORDEAUX (33)
2	Monsieur	BONNIN	Lionel	27/03/1969	TALENCE (33)
3	Monsieur	CARRIQUIRY	Daniel	27/02/1966	ST ETIENNE DE BAIGORRY (64)
4	Monsieur	CERCIAT	Jean-Christophe	03/11/1969	ST GAUDENS (31)
5	Monsieur	CHANTEREAU	Michaël	05/03/1976	LIMOGES (87)
6	Monsieur	CHAUVEAU	Patrick	25/07/1966	BERGERAC (24)
7	Monsieur	DASQUE	Nicolas	05/01/1982	CENON (33)
8	Monsieur	DIHARCE	Jean	22/09/1974	LARRESSORE (64)
9	Monsieur	FRANCOIS	Guy	10/04/1974	CHELLES (77)
10	Monsieur	GARAT	Regis	31/05/1970	BEGLES (33)
11	Monsieur	GREGIS	Christophe	01/03/1973	PERIGUEUX (24)
12	Monsieur	JOLY	Sébastien	18/05/1985	COLOMBES (92)
13	Monsieur	LAVIGNETTE	Fabien	09/08/1988	LA REOLE (33)
14	Monsieur	MICHELET	Florian	02/08/1989	ST MICHEL (16)
15	Monsieur	SONDAG	Loïc	16/08/1988	ROCHFORT (17)
16	Monsieur	TROUCHE	Nicolas	24/03/1975	PESSAC (33)
17	Monsieur	VALENCIA	Pantxo	08/10/1982	ST JEAN DE LUZ (64)

5 candidats au titre du 3^{ème} concours :

Numéro d'ordre	Type	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
1	Monsieur	BROUQUI	Guillaume	21/07/1985	PERIGUEUX (24)
2	Monsieur	FERNANDEZ	Olivier	09/03/1976	PARIS 13EME (75)
3	Madame	FOURGEAUD	Sophie	18/05/1974	LIMOGES (87)
4	Monsieur	GREGIS	Christophe	01/03/1973	PERIGUEUX (24)
5	Monsieur	VARENNES	Michael	02/08/1975	AUBENAS (07)

ARTICLE 2^{ème} : La liste des candidats admis à concourir au concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe pour la spécialité « services et intervention techniques », sous réserve de l'examen de pièces complémentaires à produire, est arrêtée à **1 candidat** et établie comme suit :

1 candidat au titre du 3^{ème} concours :

Numéro d'ordre	Type	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
1	Monsieur	BICHET	Fabien	16/01/1993	CHARANTONNAY (38)

ARTICLE 3^{ème} : Le nombre total de candidats est arrêté à **45 candidats** répartis ainsi:

22 candidats au concours externe,

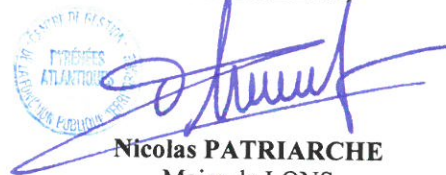
17 candidats au concours interne,

6 candidats au 3^{ème} concours.

ARTICLE 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées Atlantiques.

Fait à PAU, le 2 mars 2021

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE

Maire de LONS

Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long